

Exposition «Charles Fourier, l'écart absolu» - Mécénats : Clubs des Mécènes du Musée et EDF - Encaissement de subventions

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Après avoir évoqué la figure de Charles Fourier, ses théories, ses disciples (Victor Considérant, Just Muiron, Clarisse Vigoureux, etc.), à partir de documents iconographiques -des caricatures de Fourier et de ses disciples, des lithographies représentant le Phalanstère, etc.- le projet s'attachera à démontrer la contemporanéité de sa pensée. A travers un parcours en douze passions, pivots du système fouriériste -les cosmogonies, le règne de l'Harmonie, le phalanstère, le «nouveau monde industriel» et sociétaire, l'organisation de la société en séries passionnées, l'éducation, etc.- seront présentées des pièces contemporaines inédites. Oeuvres modernes et contemporaines viendront ainsi dialoguer dans une scénographie inédite.

Le **Club des Mécènes** souhaite soutenir cette exposition à hauteur de **25 000 €**, EDF souhaite également soutenir ce projet à hauteur de 15 000 €, soutien financier dont le versement s'effectuera par l'intermédiaire du Club des Mécènes du Musée.

Budget prévisionnel :

Le coût de cette exposition est estimé à 240 000 € qui se répartissent ainsi :

Dépenses		Recettes	
Type	Montant	Type	Montant
Etudes, recherche	10 000 €	Ville de Besançon	165 000 €
Aménagement muséographique	90 000 €	Subventions Partenaires Institutionnels	35 000 €
Edition : catalogue	40 000 €		
Communication	30 000 €		
Assurance et transport	30 000 €	Club des mécènes du Musée	25 000 €
Activités pour les publics	40 000 €	EDF	15 000 €
TOTAL DEPENSES	240 000 €	TOTAL RECETTES	240 000 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur ce projet
- à autoriser M. le Maire à encaisser le soutien financier du Club des Mécènes et d'EDF,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la ou les conventions à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.